

REVUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

CANADA-REVUE

POLITIQUE — LITTÉRATURE — THÉÂTRE — BEAUX-ARTS

VCL. IV

MONTREAL, 8 AVRIL 1893.

No 14

Nous recommandons à nos amis et abonnés de vouloir bien faire une propagande active en faveur de notre journal, ORGANE DE TOUTES LES LIBERTÉS, et de nous envoyer les noms et adresses de leurs connaissances qu'ils trouveraient disposées à s'abonner. Nous enverrons à ces personnes des numéros-spécimen avec des bulletins d'abonnement.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

L'air est chargé de rumeurs, et une foule de bruits circulent de journaux en journaux, aussi vite démentis qu'ils sont vite éclos.

Cependant il ne peut y avoir de fumée sans feu, et il n'est plus temps de veiller quand l'édifice est flambé.

L'insistance avec laquelle on parle de la mise à la retraite de l'hon. G. Ouimet, surintendant de l'Instruction Publique, indique bien qu'il doit y avoir quelque chose de fondé.

L'hon. M. Ouimet a d'ailleurs une spécialité : c'est le monsieur que tout le monde semble avoir envie de faire disparaître.

Pendant tout le temps qu'a duré le gouvernement Mercier, on annonçait régulièrement à chaque session que M. Ouimet allait être mis à la retraite.

Voici maintenant que ce manège continue sous un gouvernement conservateur qui lui est personnellement sympathique.

Il doit y avoir à cela une raison, et elle est tellement visible que nous n'insisterons pas.

M. Ouimet, comme surintendant de l'Instruction Publique, a été ce que les Anglais appellent *a failure*.

La sortie de M. Fitzpatrick à la dernière session est le clou suprême qui fut enfoncé dans son cercueil.

Il a suffi qu'un député se levât en Chambre et fit constater en quelques mots au pays qui l'écoutait l'état déplorable dans lequel végète notre instruction publique pour qu'un mouvement se produisît.

Le peuple réclame à grands cris des réformes, et même plus que des réformes, puisqu'il n'y a actuellement rien ou presque rien : il demande la création d'un système complet d'éducation.

L'hon. M. Ouimet a échoué pour deux raisons : d'abord, par son manque d'aptitude absolu.

Ensuite, à cause de sa servilité à l'élément religieux du Conseil de l'Instruction Publique.

Le Conseil de l'Instruction Publique est sous le contrôle d'une majorité ecclésiastique qui absorbe l'autorité, et laisse à peine à l'élément laïque le droit de faire quelques observations.